

Conseil Municipal

Séance du 7 juillet 2022

Compte rendu pour affichage

Après avoir déclaré ouverte la séance ordinaire du Conseil Municipal à 19H36, Monsieur le Maire, président de la séance, a fait l’appel nominal des conseillers et a constaté que le quorum était atteint.

Etaient présents : Serge MACUDZINSKI, Brigitte SVITEK, Pierre BEGHIN, Latifa HASNI, Michel ROGER, Daniel DERNIAME, Annick LEFEZ, Marie Christine FOULET, Olivier MASSY, Gérard KOTUSIK, Céline DERACHE, Chahinumsse AZOUZA, Florian CHABOD, Frédéric DO CABO, Karine GRUBSKI.

Excusés-ées avec mandat : Jean Michel ROBERT qui donne mandat à Michel ROGER, Rosine GRANDIN qui donne mandat à Annick LEFEZ, Sylvie FERRETE LOPES qui donne mandat à Serge MACUDZINSKI, William MAYEUX qui donne mandat à Pierre BEGHIN, Caroline BREBANT qui donne mandat à Gérard KOTUSIK, Emilie DORR qui donne mandat à Frédéric DO CABO.

Absents-es : Jackie CHERFILS, Ezequiel FERREIRA

A été désigné comme secrétaire de séance, Mme. Latifa HASNI, qui l’a accepté.

**Avis et décisions**

* Administration générale, finances, personnel

- Conventions avec trois associations sportives pour l’année 2002/2023 :

Depuis plusieurs années, la commune subventionne 3 associations à travers une convention d’objectifs et de moyens :

-Le club d’handball

-Le club du sport twirl

-Le club d’US football

Pour la période 2022/2023, il est reconduit à l’unanimité (sauf le vote du président du club handball) les conventions d’objectifs et de moyens pour les 3 clubs avec les sommes suivantes :

-Le club d’handball pour un montant de 9 000€

-Le club du sport twirl pour un montant de 13 000€

-Le club d’US football pour un montant de 74 316€

- Attributions des subventions au titre de 2022 aux associations

Nous avons réaffirmé lors du débat d’orientation budgétaire et lors du vote du budget notre solidarité à apporter au tissu associatif si important au lien social.

Les subventions sont attribuées sur la base des données fournies par les associations et après étude de celles-ci en commission. La majeure partie des montants 2022 correspond à ceux de 2021.

Les subventions sont versées uniquement si les dossiers sont complets.

Le tableau des demandes de subvention est adopté dans l’état à l’unanimité (sauf les votes des présidents des associations).

- Lancement du marché sur le mobilier urbain et publicitaire

Suite à un recours sur l’ancienne consultation concernant le mobilier urbain et publicitaire, la commune est dans l’obligation de relancer un marché.

Ce marché sur le mobilier urbain et publicitaire concerne :

- 40 mobiliers de type planimètre double-face de 2 m² environ

- 35 mobiliers double face de 8 m² environ

- 3 écrans LED de 6 m² environ

- 5 journaux électroniques d’information à écrans LED de 2 m² environ

Le lancement de ce marché est adopté à l’unanimité.

- Subvention au comité des œuvres sociales (COS)

La collectivité verse tous les ans une participation obligatoire au Comité d’œuvres Sociales ; ce versement est calculé sur la base du budget réalisé de l’année antérieure. (0.5 % de la masse salariale réalisée soit en 2021 : 4 394 836.19 €)

Pour 2022, la somme à verser est de 21 974.00 € à l’unanimité.

- Demande d’aide financière pour la participation à la coupe d’Europe des clubs de twirling bâton

Une jeune habitante de la commune doit participer à la coupe d’Europe des clubs de twirling bâton durant le mois de juillet 2022. La jeune habitante a sollicité la commune pour une aide financière.

Une aide financière de 516€ est attribuée à l’unanimité.

- Redevance d’occupation du domaine public par les opérateurs

L’opérateur téléphonique Orange reverse à la collectivité une redevance par an pour l’occupation de la voirie selon un barème.

Pour l’année 2022, le barème est le suivant :

- 42.64 € par kilomètre et artère en souterrain,

- 56.85 € par kilomètre et par artère en aérien,

- 28.43 € par m2 au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques (cabines notamment)

Le barème 2022 est adopté dans l’état à l’unanimité.

- Mise en non-valeur pour insuffisance d’actif

Une entreprise située sur la zone commerciale a été mise en liquidation judiciaire, le tribunal a clôturé les comptes de cette entreprise pour insuffisance d’actifs

Une somme de 1 296.00 € est à recouvrer pour de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure datant de 2013, cette recette est définitivement perdue.

La trésorerie de Senlis, nous demande de passer cette recette en non-valeur.

La demande est adoptée dans l’état à l’unanimité.

- Modification du tableau des effectifs pour les jobs d’été

En vue des jobs d’été, il doit être créé les postes nécessaires pour les différents besoins :

- 1 poste d’adjoint d’animation (pour remplacement suite départ retraite à la crèche)

- 26 postes non permanents saisonniers pour les jeunes lycéens et étudiants,

Les créations de postes sont adoptées à l’unanimité.

- Réorganisation de la direction technique urbanisme FER

Suite à une réorganisation de la direction technique urbanisme FER, un nouvel organigramme a été défini. Les principaux changements consistent en la création d’un poste d’adjoint au directeur et la mise en place de 2 chefs de service sur la partie technique (bâtiment et environnement). Il est demandé de rajouter les noms sur l’organigramme.

L’organigramme est adopté dans l’état à l’unanimité.

- Point sur le personnel

Dans le personnel communal des mouvements ont été enregistrés :

Arrivées :

- Mme Fatima EL OUARDASSI, Educatrice de Jeunes Enfants et Adjointe de la directrice de la crèche a pris ses fonctions au 14 juin 2022.

- M. Antoine TREMELET, sous-officier à la Gendarmerie de La Neuville Roy a pris ses fonctions au sein de la Police Municipale à compter du 15 juin 2022.

- Mme Amandine HAMIDA, Assistante sociale et Responsable du Service Social prendra ses fonctions, au 28 juillet 2022.

Départs :

-M. Maciré KEBE, ASVP, a démissionné au 30 juin 22

Retraite :

* Mme Monique DURAND, a fait valoir ses droits à la retraite au 1er juillet

Un nouvel ASVP va arriver au 1 septembre, il s’agit de Monsieur Chesneau.

Le recrutement du nouvel ASVP est adopté à l’unanimité.

- Principe de lancement d’une campagne de mobilisation d’un mécénat populaire

La Fondation du Patrimoine s’attache à sauvegarder et à valoriser des patrimoines, qui soient inscrits ou pas au régime des monuments historiques. Il peut s’agir de patrimoine bâti, mais aussi de mobilier ou naturel.

La commune vient de rencontrer la Fondation du Patrimoine pour la possibilité d’organiser une souscription publique à destination des particuliers et entreprises pour le projet du baraquement.

Un accord est donné pour le lancement de cette souscription à l’unanimité.

- Equipements et matériels pour le service de la Police Municipale

Le service de la police municipale a besoin de procéder à l’achat de matériel :

-3 gilets pare-balles

-3 radios portatives

-1 logiciels

Des subventions vont être demandées au conseil départemental à hauteur de 50% ou 29%. Le coût d’acquisition du matériel est de 8643.29€ (hors subvention).

Un accord est donné pour la demande de subvention à l’unanimité.

- Modifications des statuts du SE60 : prise en compte de l’adhésion de la communauté de communes Vexin-Thelle

Suite à la demande de la Communauté de Communes Vexin-Thelle, par délibération en date du 08 décembre 2021, d’adhérer au SE60 et de transférer au syndicat la compétence optionnelle :

* « Travaux neufs d’éclairage public non liés aux travaux sur le réseau électrique »
* « Maîtrise de la Demande en Energie et Energies Renouvelables (hors travaux) »

Un accord est donné pour l’adhésion de la Communauté de Communes Vexin-Thelle au Syndicat de l’Energie de l’Oise (SE60) à l’unanimité.

* Urbanisme et service technique

- Travaux en cours divers et écoles

Comme tous les étés des travaux de remises en état sont réalisés dans les différentes écoles, pour l’écoles primaire, il sera la 3ème et dernière phase d’installation des volets roulants.

Les travaux des abords l’église ont commencé depuis la fin mai et se poursuivront jusqu’à la fin de l’autonome.

Les travaux de la crèche qui consiste à rendre accessible de 1er étages et augmenter le confort des enfants ainsi que des personnels ont débuté au 1 juillet pour une fin envisagée à la fin septembre.

Concernant la place de la solidarité qui va être transformée en parking, les escaliers permettant d’accéder au lotissement des tropiques viennent d’être terminée. Les aménagements concernant la sécurité routière vont avoir lieu courant juillet. Pour l’éclairage public, il faudra patienter jusqu’à l’autonome.

- Convention tripartite (BPE Lecieux, entreprise Degan et ville) sur l’utilisation du chemin de Cerisier

Les sociétés BPE Lecieux et Degan sont parvenus à un accord pour l’utilisation du barreau (réalisé par la BPE Lecieux). La BPE vient de réaliser les travaux d’enrobé sur cette piste.

La BPE a donné un droit de passage à la société DEGAN sur ce barreau le temps de l’exploitation de la carrière. Ce qui permettra de supprimer le passage des camions devant l’aire des gens du voyage. Concernant l’entretien de la voire, une cote part pourra être demandée à la société Degan.

La convention est adoptée dans l’état à l’unanimité.

- Confirmation d’un principe pour un éco parc mixte des chariots

Sur la parcelle dite des « Chariots » (ancienne carrière remblayée) en face du cimentière côté RD 162, un projet pour la réalisation d’un éco parc mixte (habitat, service, artisanat, maraichage ainsi que des jardins familiaux) est prévu.

Le parc naturel régional Oise Pays de France est notre partenaire sur ce projet pour la réalisation des études.

Un accord est donné pour le principe de la réalisation de ce projet.

- Demande de subvention pour le remplacement du tracteur

Le tracteur tondeuse du service technique arrive en fin de vie, il faut procéder à son remplacement.

Le montant de l’opération est de 15 695€ TTC. Le département peut nous subvention à hauteur de 29% (environ 3 700€) pour ce remplacement.

Un accord est donné pour la réalisation de cette demande de subvention auprès du département à l’unanimité.

- Avis sur les dérogations dominicales au titre de l’année 2023 pour les commerces de détail

La législation en matière de travail le dimanche permet aux maires d’autoriser dans les zones commerciales, l’ouverture des commerces de détail 12 dimanches par an.

Pour l’année 2023, il s’agit des dates suivantes :

***Pour l’ensemble des branches d’activités dédiées aux commerces de détail****:*

*15 janvier- 2 juillet- 3 septembre- 29 octobre- 12 novembre- 19 novembre 26 novembre- 3 décembre- 10 décembre- 17 décembre- 24 décembre- 31 décembre*

***Pour l’ensemble des concessions automobiles et motos****:*

*15 janvier- 22 janvier- 12 mars- 19 mars – 11 juin- 18 juin- 10 septembre-17 septembre- 8 octobre – 15 octobre- 19 novembre*

* Social

- Journée des familles à Berck sur Mer

Chaque année est organisée une journée familiale ouverte aux personnes qui ne partent pas en vacances. Les familles sont choisies en fonction de leur reste à vivre mais aussi s’il est constaté que des familles ne partent pas pour des raisons financières, suite à un problème particulier.

La date du voyage est prévue le samedi 20 août et il est proposé une sortie à la mer à Berck sur Mer.

Le budget (1 150€) pour cette journée est basé sur un nombre de 50 participants et comprend le transport en car. Les familles devront prévoir un pique-nique pour se restaurer et il sera offert une glace à chaque participant dans l’après-midi.

* Petite enfance/enfance/jeunesse

- Présentation des règlements d’accueil de loisirs et PAJ

Suite au bilan de la cession d’été 2021, des nouveaux règlements d’accueil pour le centre loisirs et PAJ ont été écrit. Les anciens règlements étaient trop généraux et ne correspondaient plus à la réglementation du ministère de la jeunesse et sport.

Il a été rajouté les plages d’accueil des enfants ainsi que l’accompagnement d’un adulte jusqu’au comptoir du centre de loisirs. Une autorisation pour récupérer un enfant par une tierce personne. Les tarifs sont inchangés. Concernant le PAJ, les enfants sont sous la responsabilité des animateurs uniquement pendant les heures des activités. Les enfants sont dans l’obligation de remplir un dossier d’inscription.

- Journée des oubliés des vacances

Le mercredi 24 août prochain, la fédération départementale du Secours Populaire Français organise une Journée des Oubliés des Vacances 2022.

Cette année, c’est le Parc Astérix qui accueillera les familles.

Le prix de cette journée est proposé aux familles à 12 euros par personne. Ce prix comprend le transport, le pique-nique et l’entrée au Parc Astérix. La commune prendrait en charge le coût du transport d’un bus 50 places.

- Lancement de la réflexion sur un relai petit enfance multi-communal

Une réflexion est en cours pour la création d’un relai petit enfance multi-communal avec les assistantes maternelles. Pour le moment le sujet est en stand-by.

* Culture/sport/loisir

- Mise en place d’un café lecteur à la bibliothèque

L’animation aurait lieu, en test, les vendredis soir, lors de l’Heure Joyeuse de 18H à 19H30 à partir de septembre, et serait rebaptisée « Café des lecteurs ». En effet, supprimer la notion de « Club » permettra de donner envie à un public plus large et de participer à cet instant de partage et de convivialité autour de la culture, et sur un horaire plus accessible. De plus, proposer l’animation sur une heure d’ouverture au public permettrait de la faire découvrir aux usagers non-participants.

Les objectifs sont :

- Attirer de nouveaux usagers / Fidéliser les usagers

- Valoriser la bibliothèque comme étant un lieu moderne et convivial

- Informer des nouvelles acquisitions de la bibliothèque

La proposition d’animation est validée.

- Participation au défi de l’eau à la piscine de Montataire

Il est prévu d’organiser par les 4 villes (Montataire, Saint Maximin, Thiverny et Saint Leu) un événement commun autour de l’action lancée par l’Unicef (événement de l’UNICEF et de la Fédération Française de Natation pour rappeler leur engagement pour faire de l’accès à l’eau potable un droit pour chaque enfant)

Le projet est porté par syndicat intercommunal de la piscine de Montataire.

La date du samedi 8 octobre est retenue, de 10h à 18h à la piscine, sous forme de kermesse avec participation libre du public.

La participation de la commune est validée.

- Programme de la fête de la rentrée

La fête de la rentrée aura lieu le dimanche 4 septembre de 10h30 à 18h sur le site de la maison de l’enfance.

Le repas des associations est prévu le samedi 3 septembre au gymnase Henri Bruyères. Le dimanche, l’ouverture au public aura lieu à partir de 10h30 avec comme animations permanentes : quad, poneys, structures gonflables, manèges, présence des associations et inscriptions aux ateliers. Un foodtruck proposera de la restauration sucrée (crêpes, gaufres, popcorn …).

Une remise des récompenses à 11h00 pour les secteurs sport et culture. A 12h00 un concert populaire avec un apéritif offert. Dans l’après-midi un atelier de création numérique d’une bande dessinée, des démonstrations et initiations des associations, une conférence, à 17h00, un spectacle de BMX et double Dutch. Pour clôturer la journée, une tombola à 18h00.

Le budget de cette journée est de 12 987.5 € (dont 9532.5 € pour le service culturel).

Le programme et le budget de cette manifestation sont adoptés.

Le conseil municipal est clos à 22h15.